

Féchy, le 24 novembre 2016



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

**RAPPORT
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8/2016 RELATIF AU PLAFOND
D'ENDETTEMENT POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021

Au Conseil Général de Féchy,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Jonathan ZOSSO président, Mesdames et Messieurs, Sylvie MORET, Floriane WYSS, Raphaël MOGNETTI,

Laurent BESSO, Jacques MORANDI membres, Tobias MEYER rapporteur ainsi qu'Alain BETTEMS et Christian HEYE suppléants s'est réunie le lundi 14 novembre dernier afin d'étudier le préavis municipal N° 8/2016.

M. Andreas MEYER, Syndic et M. Marc MORANDI Municipal, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre aux questions des membres de la Commission. Nous les remercions.

En chaque début de législature, il y a l'obligation de déterminer le plafond d'endettement communal, soit la somme de l'emprunt maximal que la Commune se fixe comme cadre pendant la législature courante, qui va jusqu'en 2021.

Andreas MEYER nous explique la manière utilisée pour déterminer ce plafond d'endettement, qui tient compte des dépenses et rentrées prévues pour les 5 années à venir, et du fait que cette dette maximale ne peut dépasser le 250% du budget annuel, soit un maximum d'environ CHF 14'000'000.

Le préavis vous propose de fixer ce plafond d'endettement à CHF 11'685'427, somme provenant du calcul détaillé de ces budgets.

Ce plafond d'endettement est d'ailleurs plus modeste que celui qui a été fixé au cours de la législature précédente.

Le fait de fixer un plafond trop bas obligerait la Commune à demander une autorisation auprès du Canton si un dépassement devenait alors nécessaire.

La Commission de Gestion et Finances rappelle que ce plafond d'endettement n'est qu'un cadre que la Commune doit se donner, et que chaque emprunt devra être voté par le Conseil général.

Suite aux délibérations sur ce préavis, la Commission de Gestion et Finances vous propose, à l'unanimité des membres, d'accepter ce plafond d'endettement qui fait l'objet du préavis No 8/2016 tel que présenté.

.....

Pour la Commission de Gestion et Finances,

Le Président



Les Membres

